

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 5 avril 2024

en séance : 11

L'an deux mille vingt quatre le cinq avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mmes Sophie LINDNER - Fabienne WALTER

MM. Philippe MALL –Thierry HEIM – Martin HEINTZ -Olivier TRAPP- Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Pascal HERRMANN,

Membres absents excusés :

Mmes Sabrina STEINMETZ- Sabine TRAPP

MM. Grégory BALL - Fabrice MOERCKEL

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Subventions communales
- Vote du budget primitif 2024 de la commune
- Motion : demande de reclassement du Centre de secours de Soultz-sous-Forêts
- Communauté de communes du Sauer-Pechelbronn : présentation et approbation du rapport d'activités 2023,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 25 Mars 2024, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2024/15

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Serge ZEIDLER comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2024/16

Objet : Subventions communales

Le conseil municipal approuve les subventions suivantes pour 2024 :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
PAROISSE CATHOLIQUE KUTZENHAUSEN	200,00
AOS ASS. OEUVRES SCOLAIRES	136,00
CARITAS ALSACE	150,00
ASS LES CIGOGNES SPORTIVES	860,00
ASS SOUVENIR FRANCAIS	50,00
ASS. CERCLE HISTOIRE ALSACE DU NORD	76,00
ASS. CIPAP- COMITE INT.PAR.AME.PRES	1 583,20
ASS. CLUB VOSGIEN SECTION DE SOULTZ	65,00
STE MUSIQUE UNION PREUSCHDORF	170,00
ETS. INSTITUT MED.PROF. DE HARTHOUSE	150,00
PAROISSE PROTESTANTE KUTZENHAUSEN	200,00
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
DYNAM OBER	200,00

N°3 Délibération 2024/17

Objet : Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné, le projet de budget présenté par la Commission des Finances, constate que les dépenses et les recettes sont équilibrées de la manière suivante :

- Fonctionnement :	928 160,23 Euros
- Investissement :	530 086,00 Euros

N°4 Délibération 2024/18

Objet : Demande de reclassement du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts

Le conseil municipal particulièrement surpris de la décision du SIS67 visant à déclasser le centre de secours situé sur la commune de Soultz-sous-Forêts, souhaite marquer son incompréhension et sa totale opposition à cette mesure.

Ainsi, en date 05.04.2024, le conseil municipal de Kutzenhausen demande, à l'unanimité, le reclassement du Centre de Secours en catégorie 2 et une garde à 6 personnes au regard des considérations suivantes

- **CONSIDÉRANT** les effectifs du Centre de secours (130 hommes et femmes), leurs compétences et formations, le nombre d'interventions réalisées par an (1145/an), le taux de non-réponse presque nul,
- **CONSIDÉRANT** qu'une augmentation de contribution pour l'année 2024 avec un service rendu réduit est incohérent et inacceptable
- **CONSIDÉRANT** que tous les concitoyens du territoire ont droit au même niveau de service et tout particulièrement des Services de Secours et d'Incendie alors que ce déclasserement dégrade les possibilités d'intervention des sapeurs-pompiers,
- **CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil d'Administration du SIS67 de valider cette mesure malgré les remarques effectuées par Monsieur Christophe Schimpf, Maire de Soultz-sous-Forêts, membre du conseil d'administration du SIS67, lors de la séance en date du 19/12/2023
- **CONSIDÉRANT** que la commune de Soultz-sous-Forêts a fourni, depuis sa création, et constamment, des efforts financiers conséquents pour permettre à ce centre de secours de jouer pleinement son rôle pour assurer la sécurité de la population du secteur, avec un large rayon d'action
- **CONSIDÉRANT** que ce déclasserement conduira à une désaffection des sapeurs-pompiers volontaires alors que la volonté du SIS67 est de promouvoir et développer le nombre de SPV
- **CONSIDÉRANT** que la garde alternée 4/6 entre les centres de secours de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts maintenue à 6 pour Wissembourg et réduite à 3 pour Soultz-sous-Forêts ne correspond pas au champ d'action de Soultz-sous-Forêts qui est réparti sur 360° et possède les forces vives en mesure d'assurer une garde à 6 ;

Le conseil municipal de Kutzenhausen, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le reclassement de son centre de secours en catégorie 2
- **DEMANDE** à ce que la garde soit rehaussée à 6 personnes
- **REFUSE** que le service de secours soit dégradé par rapport à la situation ante 1^{er} janvier 2024 quant au nombre de personnes de garde
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre pour information cette motion à M. le président du SIS67, Mme la Préfète du Bas-Rhin, Mme la députée vice-présidente du SIS67, à l'ensemble des maires du périmètre desservi par le centre de secours

N°5 Délibération 2024/19

Communauté de communes du Sauer-Pechelbronn : rapport d'activités

Considérant la transmission du rapport d'activités de l'exercice 2023 de l'établissement,

Entendu l'exposé du maire, M. Pierrot SITTER, également conseiller communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

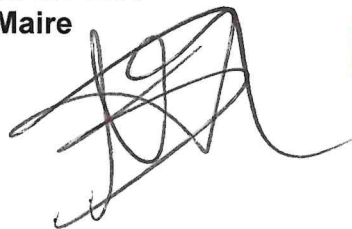
- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes et ses annexes par les élus municipaux
- De faire part au président de la communauté de communes des observations suivantes : néant.
- De charger le maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 21h00.

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et Serge ZEIDLER secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 08/04/24 et l'affichage le 08/04/24

Pierrot SITTER
Maire



Serge ZEIDLER
Secrétaire de séance

